

ÉCOLE DOCTORALE N° 326

Comportement, langage, éducation,
socialisation, cognition - CLESCO

ÉTABLISSEMENTS

Université Toulouse - Jean Jaurès – UT2J

Université Toulouse III – Paul Sabatier – UPS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Bernard N'KAOUA, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président: M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Experts : Mme Alina BYSTRITSKAYA-MAINTENANT, Université Rennes 2
Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne
Mme Catherine NAUGRETTE, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
M. Alphonse YAPI-DIAHOU, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pierre-François MOREAU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2020

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Comportement, langage, éducation, socialisation, cognition* (CLESCO) est portée par l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) et co-accréditée avec l'Université Toulouse III - Paul Sabatier (UPS).

Son périmètre scientifique est structuré autour de neuf unités de recherche et relève de différentes disciplines telles que psychologie, sciences de l'éducation, sciences du langage, ergonomie, sciences du mouvement humain, neurosciences et neuropsychologie.

Pour l'année 2018/2019, le nombre de doctorants inscrits est de 316 et le nombre de titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est de 157. Le taux d'encadrement oscille entre 1,5 et 2 au cours du contrat.

Sur le plan international, 18 doctorants sont inscrits en cotutelle en 2018/2019 (soit 6 % des inscrits) et 24 % des doctorants sont de nationalité étrangère.

L'ED demande son renouvellement avec un changement de direction.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'école doctorale est dirigée par sa directrice et son co-directeur, assistés d'un conseil, d'un bureau et de deux commissions des thèses. Le conseil de l'ED (conforme à l'arrêté du 25 mai 2016) se réunit 3 à 4 fois par an et comporte 25 membres dont 13 représentants des établissements et des unités ou équipes de recherche, 2 représentants des personnels administratifs BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé), 5 doctorants, et 5 personnalités scientifiques et du secteur socio-économique. Le bureau est constitué de la directrice et du co-directeur, de deux membres du Conseil, de la responsable administrative et de deux doctorants élus.

Le maintien de deux commissions des thèses (une par établissement) se justifie, selon l'ED, par des différences de politique scientifique entre les établissements notamment quant aux modalités et critères d'inscription et de soutenance de thèse.

La direction de l'ED est assistée d'un personnel administratif ainsi que de deux gestionnaires du service de la direction de l'appui à la recherche (les deux gestionnaires sont un gestionnaire des formations et un responsable de service ; leurs missions sont mutualisées entre les trois ED : *Arts, lettres, langues, philosophie, communication* -ALLPH@, *Temps, espaces, sociétés, cultures* -TESC et CLESCO).

L'ED est dotée d'un budget de 12 500 euros, ce qui est peu élevé pour une école de cette dimension.

Les locaux dédiés aux études doctorales sont implantés au sein de la Maison de la recherche et de la valorisation, et 41 m² sont spécifiquement dédiés à CLESCO. Les élus doctorants (de la commission recherche et des conseils des écoles doctorales) disposent d'une salle spécifique où ils peuvent se réunir et tenir des permanences à l'intention des doctorants.

La communication passe, entre autres, par une nouvelle version du site de l'ED élaborée en 2018. Ce site comporte les informations nécessaires aux démarches administratives, aux formations, aux financements, ainsi que des informations sur les instances (conseil, commission des thèses) et les unités de recherche rattachées à l'ED. Les représentants des doctorants (ainsi que les doctorants) ont néanmoins émis le souhait d'une prise en compte plus effective (ou plus rapide) des souhaits et des attentes qu'ils font remonter auprès de la gouvernance.

Une réunion de rentrée, obligatoire pour les primo-inscrits est organisée tous les ans à la fin du mois d'octobre. Une réunion de renseignement sur le doctorat à destination des étudiants de master est également organisée par la direction de l'ED en novembre ou décembre de chaque année. Enfin, une conférence inaugurale de rentrée des trois ED a lieu début novembre.

Le recrutement des doctorants est soumis à l'accord d'un directeur de thèse, d'un directeur d'unité de recherche (UR) et de la directrice de l'ED. Mais le candidat doit avoir obtenu une moyenne générale du master ainsi qu'une moyenne de soutenance de mémoire supérieures ou égales à 14/20. Pour ce qui concerne l'attribution des contrats doctoraux d'établissement (CDE), le principe de l'audition de l'ensemble des candidats a été approuvé en conseil en 2017. En effet, dans le précédent contrat, l'audition ne concernait que les candidats de l'UPS. Cette disposition, mentionnée comme point faible dans le précédent rapport d'évaluation, a donc été modifiée dans le présent contrat, ce qui réduit les écarts de pratique entre l'UPS et l'UT2J et garantit l'équité entre les doctorants.

L'inscription en thèse est conditionnée à l'obtention d'un financement à l'UPS mais pas à l'UT2J. Le nombre de doctorants ayant un financement dédié au doctorat se situe aux alentours de 28 %, ce qui constitue un point faible de l'ED. La grande majorité des doctorants de CLESCO (aux alentours de 70 %) occupe néanmoins un emploi salarié (enseignement primaire, secondaire ou autres secteurs d'activité).

Le nombre de nouveaux inscrits est de 316 (2018/2019) et le taux d'abandon est en diminution (de 17 en 2016/2017 à 5 en 2018/2019), sûrement en lien avec l'amélioration du suivi d'avancement des travaux de thèse depuis le dernier contrat. Il est à noter que le nombre de nouveaux inscrits a connu une progression régulière puisqu'il était de 288 en 2013/2014.

Sur le plan scientifique, l'ED s'appuie sur l'ensemble des unités et équipes de recherche qui relèvent pour l'essentiel de l'ergonomie, de la neuropsychologie, des neurosciences, de la psychologie, des sciences de l'éducation et des sciences du langage. Les actions de l'ED visent notamment à favoriser l'interdisciplinarité et l'adossement formation/recherche.

Sur le plan international, 6 % de thèses sont réalisées en cotutelle et 24 % des doctorants sont de nationalité étrangère, ce qui témoigne d'une politique internationale active. Le soutien à la mobilité internationale des doctorants représente d'ailleurs une part importante du budget de l'ED (3 000 euros par an).

• Encadrement et formation des doctorants

Le nombre de doctorants est de 316 et le nombre de titulaires de l'HDR est de 157 pour l'année 2018/2019. Ce dernier chiffre est en augmentation puisque l'on comptait 121 titulaires de l'HDR en 2013/2014. Le taux d'encadrement moyen oscille entre 1,5 et 2 au cours du contrat et le nombre maximum de doctorants pour un HDR est de 11 (3 encadrants concernés). Les enseignants-chercheurs non HDR ont la possibilité de diriger ou de codiriger une thèse (le nombre varie selon l'établissement d'appartenance), mais il serait opportun de clarifier les procédures et les prérequis donnant droit à cette possibilité pour les non HDR.

En ce qui concerne le suivi des doctorants, deux dispositifs sont mis en œuvre : le comité de suivi du parcours doctoral et le comité de suivi de thèse.

Le comité de suivi du parcours doctoral, déjà présent au cours du précédent contrat, est obligatoire pour tous les doctorants inscrits en deuxième année. Il a pour objectif de faire le point sur les conditions de réalisation de la thèse, l'état d'avancement, les formations réalisées, le projet d'après-thèse et les éventuelles difficultés matérielles ou relationnelles rencontrées par le doctorant.

Le comité de suivi de thèse se réunit *a minima* une fois au cours de la deuxième année pour les doctorants à temps plein, et au cours de la troisième année pour les doctorants à temps partiel. Sa tenue et le rapport écrit qui en découle conditionnent la troisième ou la quatrième inscription.

Ces deux dispositifs apparaissent redondants et ne s'inscrivent pas clairement dans les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016. De plus, de l'avis des doctorants, le dispositif en charge d'évaluer les éventuels problèmes relationnels (comité de suivi du parcours doctoral) questionne : 1) sur les procédures de choix des membres qui composent ce comité et sur l'instance qui effectue ce choix ; 2) et, de fait, sur la neutralité de ce comité au regard d'une éventuelle démarche de médiation entre le doctorant et son directeur de thèse.

L'ED a mis en place une politique de formation riche et formalisée. Le parcours de formation comprend un minimum obligatoire de 100 heures, autour de 4 axes : méthodologie de la thèse, recherche documentaire et publication ; international, langue ; poursuite de carrière ; interdisciplinarité. Les formations sont soit : spécifiques à l'ED ; mutualisées entre les 3 ED ; proposées par l'École des docteurs ; « hors catalogue » ; dépôt et diffusion de sa thèse à l'UT2J.

Quatre autres formations sont obligatoires : sensibilisation aux problématiques de l'éthique et de l'intégrité scientifique ; trouver sa documentation : panorama des ressources en sciences humaines et sociales ; stratégie de recherche : maîtriser les principales bases scientifiques.

Enfin, la durée moyenne de thèse est stable sur la durée du contrat et est inférieure à 50 mois (soit 4,2 ans). A noter que cette moyenne reste inférieure à la moyenne nationale du champ disciplinaire (5,5 ans).

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Différents dispositifs de formation en lien avec la poursuite de carrière sont proposés par l'École des docteurs de Toulouse : séminaire Apro'Doc ; le séminaire des Doctoriales® ; la journée des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Une conférence porte également sur les métiers de la recherche (Universités, CNRS).

Depuis la rentrée 2018, l'enquête d'insertion professionnelle à trois ans a été confiée à l'observatoire du doctorat, piloté par l'École des docteurs de Toulouse, en concertation avec l'observatoire de la vie étudiante. L'accompagnement après la thèse se fait également dans le cadre du réseau « Toulouse alumni docteurs » mis en place fin 2018.

Au total, pour la période de référence (de 2013 à 2015), 103 doctorants de l'ED (sur 149 diplômés) ont répondu à l'enquête d'insertion professionnelle à 3 ans, soit un taux de répondants de 69 % (64 % en 2013 ; 69 % en 2014 et 75 % en 2015).

Le taux de réponse nécessite d'être amélioré dans le cadre du prochain contrat. Néanmoins, le taux d'insertion professionnelle sur les 3 ans est de 93 %. Pour l'année 2014, 92 % des doctorants sont en activité professionnelle : 63 % en emploi (hors postdoc) et 29 % en postdoctorat (4 % sont en recherche d'emploi) ; 94 % des emplois occupés (hors post-doctorat) sont de niveau cadre, ingénieur, professeur, professions scientifiques. Le revenu net mensuel est de 2 136 euros. Ces données d'insertions sont très positives, mais sont à relativiser du fait du trop faible taux de répondants.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Une analyse SWOT (forces, faiblesses, perspectives, risques) a été réalisée. Cette analyse mentionne certains points forts (adossement scientifique et cohérence du périmètre de l'ED, qualité et diversité de l'offre de formation, etc.) ainsi que des points faibles (le nombre de contrats doctoraux, la dotation budgétaire, le nombre d'abandons de thèses assez élevé). Mais aucune indication n'a été apportée quant aux modalités et aux conditions de réalisation de cette analyse.

Dans le cadre du prochain contrat, l'ED demande son renouvellement avec un changement de direction. Le périmètre scientifique et le potentiel d'encadrement ne connaîtront pas de changements majeurs.

Les efforts en matière d'internationalisation seront poursuivis. En particulier, cinq bourses Erasmus plus France, cumulables avec d'autres aides, permettront de financer des séjours d'une durée minimale de trois mois pour les doctorants inscrits en cotutelle.

En ce qui concerne le suivi des doctorants, la tenue des comités de suivi du parcours doctoral pourrait se faire dès la fin de première année (au lieu de la deuxième année), ce qui pourrait avoir un effet favorable sur le nombre d'abandons. De même, un portfolio a été mis en place à l'aide du logiciel « Accès doctorat unique

et mutualisé » (ADUM), qui pourrait être finalisé dans le cadre du prochain contrat en ajoutant notamment les compétences issues du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

En ce qui concerne les formations, il s'agira de répondre à une demande des doctorants salariés et/ou éloignés géographiquement de Toulouse, par l'organisation d'enseignements à distance. En lien avec les commissions recherche des établissements, une ou deux sessions de formation pourraient être organisées chaque année à l'intention des enseignants-chercheurs et chercheurs venant de soutenir leur HDR.

Enfin, en ce qui concerne le suivi des docteurs, le projet est de renforcer les contacts entre doctorants et docteurs via le réseau des *alumni* récemment créé, et d'améliorer l'analyse, l'exploitation et la communication des données relatives à l'insertion professionnelle des docteurs.

APPRÉCIATION GLOBALE

Le périmètre de l'ED, reposant sur ses neuf unités de recherche reconnues scientifiquement, est clair et pertinent. La multiplicité des approches disciplinaires et la politique de l'ED incitative en matière de pluri- voire de transdisciplinarité constituent également un atout.

L'inscription en thèse est conditionnée à l'obtention d'un financement à l'UPS mais pas à l'UT2J. Soixante-dix pour cent des doctorants de l'ED occupent un emploi salarié, mais seulement 28 % bénéficient d'un financement dédié au doctorat, ce qui pourra être amélioré dans le cadre du prochain contrat.

Deux dispositifs permettent d'assurer le suivi des doctorants : le comité de suivi du parcours doctoral et le comité de suivi de thèse. Ces deux dispositifs constituent une amélioration du suivi des doctorants par rapport au précédent contrat, ce qui a certainement contribué à diminuer le nombre d'abandons sur la durée du contrat (de 17 à 5). Cependant, ces dispositifs ne s'inscrivent pas clairement dans les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016. Une réflexion est à engager pour mettre en œuvre un dispositif (comité de suivi de thèse individuel) bénéficiant de la neutralité nécessaire pour permettre un entretien avec le doctorant sur les conditions relationnelles de réalisation de la thèse.

La politique de formation mise en place par l'ED est claire et l'offre de formation est variée.

Sur le plan du suivi de carrière, le taux d'insertion professionnelle sur les 3 ans est de 93 % et le revenu net mensuel est de 2 136 euros. Ces données d'insertion sont très positives, mais sont à relativiser du fait du trop faible taux de répondant (environ 70%).

Enfin, avec 24 % de doctorants de nationalité étrangère, et 25 % de son budget consacré au soutien à la mobilité internationale des doctorants, l'ED mène une politique internationale active et volontaire. La politique de l'ED en faveur des cotutelles (6 % de thèses en cotutelles) peut néanmoins être renforcée.

• Points forts

- Bonne insertion de l'ED au sein de son environnement institutionnel (établissements, École des docteurs, etc.).
- Adossement scientifique pertinent et périmètre résolument interdisciplinaire.
- Encadrement administratif (en termes de nombre de personnes) adapté à la dimension et aux missions de l'ED.
- Environnement (en termes de locaux dédiés et espaces communs) de qualité.
- Offre de formation large et diversifiée.
- Ouverture internationale avérée et transparence des procédures d'attribution des soutiens à la mobilité.

• Points faibles

- Dispositif de suivi des doctorants (deux comités) à améliorer notamment dans ses missions de repérage d'éventuelles difficultés relationnelles des doctorants.
- Communication avec les doctorants et prise en compte des remontées des représentants en termes d'attentes et de besoins à améliorer.
- Procédures et prérequis permettant d'accéder à la codirection pour les enseignants-chercheurs non HDR à clarifier.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED doit veiller à se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016 en particulier sur la définition et le rôle du comité de suivi individuel. Ce comité devrait être identifié dès l'inscription en thèse et accompagner le doctorant tout au long de son parcours. Il devrait consacrer une partie de l'entretien à une discussion sur la qualité générale de l'environnement de travail.

A L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

Une augmentation du budget permettrait d'optimiser le fonctionnement de l'ED notamment dans ses missions d'accompagnement du parcours doctoral (formation, aide à la mobilité, etc.) et de soutien à l'insertion professionnelle des docteurs.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Toulouse, le 8 juillet 2020

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département des formations
HCERES

Objet :

Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation
**DEF-PED210020929 - École doctorale n° 326 Comportement, langage,
éducation, socialisation, cognition (CLESCO) - 0311383K**

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'École Doctorale CLESCO, rapport qui reconnaît la qualité de son adossement scientifique et des formations dispensées qui constitue une offre lisible.

Pour ce qui est du soutien qu'elle apporte, l'Université a pris bonne note des observations et recommandations formulées : elle renforcera son appui institutionnel à l'ED CLESCO comme aux deux autres ED qu'elle porte, en raison de la pertinence de son périmètre, de la cohérence de ses actions pour assurer la formation et la réussite des doctorant.es et de son projet. Elle s'attachera à sécuriser dans la durée les compétences du service de la DED (Direction des Études Doctorales), à accroître, dans un contexte budgétaire néanmoins contraint, les moyens financiers mis à la disposition de l'ED. Il convient de noter à ce sujet qu'une part importante des ressources allouées à l'École Doctorale prend la forme de dotations indirectes (mise à disposition d'heures de cours et affectation de personnels) et que, par ailleurs, un certain nombre de dispositifs concernant l'ensemble des doctorant.es de l'Établissement (favorisant par exemple leur mobilité internationale) relève de la Commission Recherche. Enfin, l'Université a engagé, au sein de la CR et en concertation avec les directions des ED, une réflexion pour préciser le rôle des comités de suivi et tendre vers une harmonisation de leurs modalités.

Avec ma considération, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes cordiales salutations.

La Présidente de l'Université

Emmanuelle GARNIER

Pour la Présidente
La Vice-Présidente - Commission de la Recherche

Marie-Christine JAILLET

